

Flash info 05/2018

Voici les informations essentielles issues de la séance CC du 12 octobre 2018

Situation des négociations CCT RA et CN

Les négociations sur la CCT RA et la CN sont toujours en cours. Entre-temps, au sein du conseil de fondation, on a pu parvenir à un accord sur des mesures d'assainissement. Une proposition prévoit l'adaptation des bonifications de vieillesse LPP. Concrètement, les cotisations versées à la prévoyance professionnelle pendant la période de perception de la rente FAR doivent être réduites d'actuellement 18% à 6%. Toutefois, du côté des syndicats, cet accord est lié à l'octroi d'une augmentation salariale appropriée dans la CN. Ces négociations contractuelles CN n'ont pas encore abouti.

Quant aux entrepreneurs, ils exigent des horaires de travail plus flexibles, allant jusqu'à 50 heures de travail par semaine et 300 heures variables par an. La durée annuelle du travail doit rester inchangée.

Ces éventuelles modifications CCT RA n'ont pas encore d'effet sur les employés qui atteindront très prochainement l'âge de la retraite FAR.

Négociations de la Convention des cadres de la construction

Étant donné que les négociations LM n'ont pas encore abouti, les organisations syndicales n'ont actuellement pas encore fixé de date de négociation de la Convention des cadres de la construction.

CCT Construction en bois

Les négociations quant à la CCT Construction en bois ont été interrompues sans résultat. Les contenus actuellement valables peuvent être consultés sur le site Web : <http://gav-holzbau.ch/d/inhalte/>.

Cadre d'Or – Remise des prix le 01.02.2020

La date de la remise des prix du Cadre d'Or a été fixée au samedi 01.02.2020. L'événement se déroulera dans la Konzepthalle à Thoun. Nous recherchons actuellement des sponsors pour le Cadre d'Or. Outre les sponsors principaux, des sponsors dits de prestation, pouvant participer par exemple au prix, à l'animation ou à la restauration, sont également recherchés. Les sections, personnes ou entreprises intéressées voudront bien s'annoncer auprès de floriane.dudek@baukader.ch

Parifonds, remboursements chefs d'équipe 2017

Le comité central a décidé que les cotisations des chefs d'équipe devraient être facturées de la même manière que l'année précédente et que les remboursements du Parifonds seraient être crédités aux sections.